

Saison 2023/2024  
[actt.sportsregions.fr](http://actt.sportsregions.fr)



**Le ping  
c'est de la  
balle !**



**Gymnase René Gatien - Rue Ampère - 30100 Alès**  
**[ales.cevennes.tt@gmail.com](mailto:ales.cevennes.tt@gmail.com)**

**ADHERENT(E)**

Nom..... Prénom.....  
 Nom de naissance..... Date de naissance.....  
 Commune de naissance..... Pays de naissance.....  
 Adresse.....  
 Code postal..... Commune.....  
 Domicile..... Portable.....  
 @Email..... N°Licence .....

(Important : Le numéro de portable et l'adresse email sont obligatoires)

**POUR LES MINEURS / REPRESENTANTS LEGAUX**

Nom..... Prénom.....  
 Adresse.....  
 Code postal.....  
 Commune.....  
 Domicile.....  
 Portable.....  
 @Email.....

(Important : pour les mineurs l'adresse email des parents est obligatoire)

**COTISATION ANNUELLE**

**LICENCES**

- 18 ans Loisir  135 €  
 - 18 ans Comp.  150 €  
 Adulte Loisir  110 €  
 Adulte Comp.  150 €

**CHAMPIONNAT INDIVIDUEL  
(CRITERIUM FEDERAL)**

Vétérans/Seniors  32 €  
 Juniors/Cadets/Minimes  23 €  
 Benjamins/Poussins  23 €

**REGLEMENT**



Chèque	€	Possibilité de payer
Chèque	€	en 3 fois (3 chèques)
Chèque	€	Oct
Espèces	€	Nov
Ticket loisir	€	Déc
Coupon sport	€	
<b>Total</b>	<b>€</b>	Chèques à l'ordre de : ACTT

**DROIT A L'IMAGE**

Cochez l'une des cases ci-dessous :

J'accepte  
 Je n'accepte pas

que l'association de Alès Cévennes Tennis de Table prenne des photographies et/ou vidéos me représentant ou représentant mes enfants licenciés, dans les salles de sport ou tout autre lieu lors des manifestations sportives dans le but de traduire les divers moments de la vie de l'association. Ces photographies et/ou vidéos seront utilisées soit sur support papier (lettre d'information, affichage à la salle ...), soit sur le site internet du club (actt.sportsregions.fr) ou les réseaux sociaux. Les photographies et/ou vidéos ne pourront en aucun cas être fournies à un tiers (autres associations, autres sites web ...). Le respect de la vie privée est protégé par les articles 226-1 et 2268 du code pénal, la diffusion et l'utilisation d'une image par

Nota : Dans le cas où le droit à l'image ne serait pas accordé, les photographies et/ou vidéos représentant l'adhérent, pourront être utilisées par l'association après application d'un procédé rendant l'adhérent méconnaissable.

**SIGNATURE DE L'ADHERENT OU DES REPRESENTANTS LEGAUX**

Fait à..... Le..... Signature :